

# Conservatoire du littoral



Conservatoire du  
**littoral**



## Qui sommes-nous ?

Le Conservatoire du littoral joue un rôle crucial dans la préservation des espaces côtiers en répondant à quatre principaux enjeux : la conservation patrimoniale pour les générations futures, la préservation du capital naturel et historique pour l'attractivité du territoire, le bien-être social par un accueil équitable des populations, et la protection contre les phénomènes climatiques extrêmes en permettant un espace tampon entre l'océan et les enjeux humains.

En tant qu'établissement public de l'État créé en 1975, sa gouvernance conjugue les compétences l'État et des collectivités territoriales, avec un Conseil d'Administration national et des délégations régionales. Il s'inscrit dans une stratégie à long terme et actuellement dans un Contrat d'Objectifs et de Performance avec l'État pour la période 2021-2025.



## Offre partenariale

**Périmètres et modalités d'intervention** : le Conservatoire agit par accord amiable, préemption (espaces naturels sensibles), expropriation (pour Utilité Publique), affectation des terrains de l'État, ou par dons, datations et legs sur les zones identifiées dans sa stratégie à long terme. Ces zones cohérentes en termes d'intérêt patrimonial, naturel ou culturel sont soumises à un programme d'intervention foncière après consultation des acteurs locaux et de l'État.

**Gestion des zones littorales sensibles** : renforcement de la maîtrise foncière dans les zones soumises à l'érosion et à la submersion marine, avec acquisition de nouveaux espaces et affectation du domaine public maritime.

**Partenariats et gestion déléguée** : le Conservatoire confie la gestion des sites aux collectivités territoriales ou associations locales, contribuant ainsi à leurs projets de territoire. Principaux gestionnaires dans la région Hauts-de-France : Conseil Départemental du Nord, EDEN 62, Syndicat Mixte baie de Somme Grand Littoral Picard.

**Ingénierie d'appui territorial** : le Conservatoire offre une gamme d'actions en matière d'aménagement du territoire, alimentant les compétences des collectivités territoriales.

**Partenariats mobilisables** : pour renforcer son action, le Conservatoire s'engage dans des partenariats avec d'autres opérateurs fonciers publics tels que les départements, l'EPF et la SAFER.



## Contact agent

Arnault GRAVES, Délégué : [a.graves@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:a.graves@conservatoire-du-littoral.fr)

Gwenaële MELENEC, Déléguée adjointe : [g.melenec@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:g.melenec@conservatoire-du-littoral.fr)

# Banque des Territoires



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



## Qui sommes-nous ?

La Banque des Territoires accompagne les acteurs territoriaux dans l'élaboration et le déploiement de leurs projets d'avenir. Dans l'exercice de sa mission d'intérêt général et en tant qu'acteur public, elle contribue à la création d'un cadre de vie durable au bénéfice de tous, favorisant ainsi le développement économique et la cohésion sociale des territoires sur le long terme.



## Offre partenariale

**Conseil en stratégie territoriale** : la Banque des Territoires offre des conseils en ingénierie, accompagnement juridique et financier pour aider les acteurs locaux à élaborer des projets de territoires structurants.

**Financement adapté** : elle propose des financements sur le court et le long terme pour des projets structurels, prioritaires pour les territoires les plus fragiles, ainsi que des investissements aux côtés d'opérateurs privés.

**Gestion des risques naturels** : la Banque des Territoires intervient dans les territoires littoraux soumis aux risques naturels en finançant des projets de protection, des études de vulnérabilité, et en proposant des prêts adaptés aux besoins des acteurs locaux.

**Consignataire** : en application des dispositions prévues par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « loi Climat et résilience », la Banque des Territoires peut être appelée à intervenir en qualité de consignataire, afin de sécuriser le démantèlement de bâtiments localisés sur certaines communes recensées par l'Etat en territoires particulièrement exposés au risque d'érosion côtière.



## Contact agent

Chloé MATHIEU, Secrétaire générale : [chloe.mathieu@caissedesdepots.fr](mailto:chloe.mathieu@caissedesdepots.fr)

## Qui sommes-nous ?

Le Cerema, établissement public sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales dans l'élaboration, le déploiement et l'évaluation des politiques publiques d'aménagement et de transport. Il se positionne dans un rôle d'expert intégrateur de référence, pour l'adaptation des territoires au changement climatique, et favorisant le dialogue entre acteurs publics et privés locaux.

Le Cerema accompagne les projets d'aménagement des territoires littoraux et met à disposition son expertise en géo-information, planification, observation du trait de côte et réduction des impacts des activités sur le milieu marin.

## Offre partenariale

**Appui à la connaissance et à l'observation des littoraux et des phénomènes côtiers :** comprend la structuration d'observatoires locaux, l'acquisition et l'utilisation de données de suivi du littoral, avec des protocoles d'acquisition et de diffusion des données géomatiques. Inclut également une assistance à la cartographie locale de l'exposition au recul du trait de côte, l'évaluation des résultats et la formation des équipes locales. Expertise sur les phénomènes côtiers, notamment les niveaux marins extrêmes et les houles, ainsi que dans la réalisation ou assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le suivi d'études de connaissance.

**Appui aux projets de territoires littoraux résilients :** comprend une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration des projets littoraux et leurs extensions en mer, avec une structuration de gouvernance et montage juridique, administratif et financier. Le Cerema favorise aussi l'intégration des risques littoraux dans les outils de planification, au travers des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, SCoT et PLU(i). Il intervient également dans l'accompagnement pour la mise en œuvre des Projets Partenariaux d'aménagement (PPA), en apportant une expertise dans les instances d'orientation et de suivi.

**Appui à la gestion du trait de côte, dans un contexte de changement climatique :** réalisation d'un diagnostic territorial des risques littoraux et des ouvrages de protection. Cela comprend la synthèse des connaissances existantes, l'inventaire des ouvrages de protection, le diagnostic de la vulnérabilité des espaces côtiers, ainsi que l'intervention experte en période de crise. De plus, le Cerema offre une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la conception, le dimensionnement, la gestion et l'évaluation des coûts des ouvrages de protection côtière, ainsi que pour la gestion et la valorisation des sédiments issus de dragages côtiers.

## Contact agent

Céline HEBRARD LABIT, Directrice de projets en Gestion des ressources naturelles  
[celine.hebrard@cerema.fr](mailto:celine.hebrard@cerema.fr)

# Agence de l'eau Artois Picardie



## Qui sommes-nous ?

Relevant du Ministère de l'écologie et du développement durable, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est l'une des six agences de l'eau françaises instituées par la loi sur l'eau de 1964. Sa compétence s'étend sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que partiellement sur ceux de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, renforcées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016. Les Agences perçoivent des redevances des usagers de l'eau qu'elles réinvestissent pour financer des actions visant la reconquête du bon état de l'eau et l'adaptation au changement climatique.

Actuellement, elles opèrent sous le 11ème programme pluriannuel (2019-2024), axé sur des enjeux transversaux tels que l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, avec des réflexions en cours pour son 12ème programme à partir de 2025.

## Offre partenariale

L'Agence de l'eau Artois-Picardie privilégie l'**accompagnement financier de projets de protection du littoral basés sur des Solutions fondées sur la Nature (SfN)**, excluant les techniques dites « dures » de fixation du trait de côte.

**Elle soutient les opérations de protection à plusieurs niveaux** : actions de communication et sensibilisation, études globales stratégiques et opérationnelle (dont AMO), acquisition de données et acquisitions foncières, études de plans de gestion...

Le recul du trait de côte et la vulnérabilité des territoires littoraux à la submersion marine posent également la question de la **résilience des infrastructures d'eau et d'assainissement**. Les investissements liés à l'adaptation, la sécurisation, voire au déplacement des infrastructures peuvent actuellement faire l'objet d'un financement de l'Agence sous certaines conditions.

En revanche, les opérations de protection des enjeux urbains, de génie civil, de rechargement, de conservation de plage et de digues ne sont pas éligibles.

## Contact agent

**Corinne BETRANCOURT**, Expertise inondation, Service des Ecosystèmes et des Nouveaux Enjeux : [c.betrancourt@eau-artois-picardie.fr](mailto:c.betrancourt@eau-artois-picardie.fr)

**Ludovic LEMAIRE**, Chef de la Mission Littoral : [l.lemaire@eau-artois-picardie.fr](mailto:l.lemaire@eau-artois-picardie.fr)

**François BLIN**, Chef de la Mission Picardie : [f.blin@eau-artois-picardie.fr](mailto:f.blin@eau-artois-picardie.fr)



## Qui sommes-nous ?

Le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) joue un rôle clé dans la gestion des risques et l'adaptation des territoires face aux changements globaux. En tant qu'Établissement Public à intérêt commercial, il relève des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Transition écologique et solidaire, et de l'industrie et de l'économie.

Le BRGM se positionne sur les aspects transfert de l'innovation de la recherche et de l'expertise pour accompagner les politiques publiques locales et régionales dans l'adaptation au changement climatique, notamment sur les aspects liés au littoral. Il met à disposition son expertise en observation, acquisition de connaissances, instrumentation et gestion de crise pour soutenir les projets d'aménagement, en mettant l'accent sur la résilience des territoires, la gestion du trait de côte et la réduction des impacts des activités humaines sur le milieu marin.



## Offre partenariale

**Structuration d'observatoires locaux et acquisition de données de suivi du littoral**, incluant la gouvernance, les protocoles d'acquisition de données, les spécifications géomatiques, et la diffusion des données.

**Compréhension des phénomènes côtiers**, tels que les niveaux marins extrêmes, les effets du changement climatique et l'érosion des tempêtes.

**Appui à la réalisation d'un diagnostic territorial des espaces littoraux**, incluant la synthèse des connaissances existantes, le diagnostic de la vulnérabilité, et l'expertise sur les ressources.

**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la cartographie locale du recul du trait de côte**, y compris le suivi des travaux et la formation des équipes locales.

**Intégration des risques littoraux dans les outils de planification territoriale**, en développant des stratégies de gestion des risques.

**Appui à la gestion de crise**, comprenant l'élaboration d'outils territoriaux pour l'alerte et la gestion de crise, ainsi que la conduite d'exercices de gestion de crise (submersion exercice SAFIR) en collaboration avec les services de l'État et les préfetures.



## Contact agent

Xavier DAUPLEY, Directeur régional Hauts-de-France : [x.daupley@brgm.fr](mailto:x.daupley@brgm.fr)

Adrien CRAPOULET, Chef de projet géologue littoral : [a.crapoulet@brgm.fr](mailto:a.crapoulet@brgm.fr)

## Qui sommes-nous ?

L'Université du Littoral Côte d'Opale se distingue par son engagement dans la recherche sur la mer et le littoral, incarné par le Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences (UMR CNRS 8187 LOG). Au sein de ce laboratoire, l'équipe GEOLIT se focalise sur l'étude de la dynamique morphologique et sédimentaire de la zone côtière à plusieurs échelles spatiales et temporelles, en particulier sur le littoral de la Côte d'Opale.

Leur approche méthodologique comprend l'observation directe des milieux côtiers, appuyée par diverses techniques de mesure : mesures topographiques à haute résolution spatiale (photogrammétrie par drone, LiDAR topographique aéroporté, DGPS haute-résolution), méthodes géophysiques marines et terrestres (sismique réflexion à haute résolution, géoradar), mesures in situ des processus hydrodynamiques (courantomètres-houlographes, etc.).

## Offre partenariale

**Acquisition de données** : comprend la détermination précise du trait de côte grâce à l'utilisation d'orthophotographies et à des mesures photogrammétriques aéroportées, permettant une cartographie détaillée des zones littorales.

**Traitement de données et mise en forme des résultats** : les données recueillies sont soumises à un traitement minutieux, aboutissant à la création de modèles numériques de terrain (MNT) et à la réalisation de cartographies détaillées de l'évolution du trait de côte, fournissant ainsi une base solide pour l'analyse des changements morphologiques.

**Mise à disposition des données** : les collectivités littorales ont accès aux données du Service National d'Observation DYNALIT, ainsi qu'à des publications scientifiques contenant des cartographies et des analyses approfondies de l'évolution du trait de côte, facilitant ainsi leur prise de décision et leurs actions en matière de gestion du littoral.

**Sensibilisation** : des efforts de sensibilisation sont déployés à travers des conférences destinées au grand public, des interviews dans les médias locaux et des réunions publiques avec les habitants des zones concernées, visant à informer sur les risques liés à l'érosion côtière et à promouvoir une meilleure compréhension des enjeux liés au changement climatique.

## Contact agent

Arnaud HEQUETTE, Chargé de mission « Avenir Littoral » : [arnaud.hequette@univ-littoral.fr](mailto:arnaud.hequette@univ-littoral.fr)

# Réseau d'Observation du Littoral



Réseau d'Observation du Littoral  
Normandie - Hauts-de-France



## Qui sommes-nous ?

Le GIP Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France vise à diffuser la connaissance scientifique existante et à acquérir (ou faire acquérir), le tout pour éclairer le débat public, voire l'élaboration des politiques publiques.

Le ROL s'adresse principalement aux élus et techniciens en charge de la gestion du littoral. Notre échelle interrégionale représente un atout, permettant d'avoir de nombreux retours d'expérience et de s'inscrire dans une logique adaptée à l'échelle des phénomènes naturels.



## Offre partenariale

**Mise à disposition des données :** le Réseau d'Observation du Littoral (ROL) propose un accès aux données existantes les plus récentes fournies par ses partenaires, présentées de manière explicite via son atlas dynamique et des applications spécifiques dédiées au trait de côte et au PAPI BSA. De plus, le ROL produit ses propres données, notamment à travers des relevés LiDAR et des orthophotographies littorales, dans le cadre de sa stratégie de suivi du littoral des deux régions.

**Formation et information :** le ROL offre des sessions de formation autour de l'utilisation des données LiDAR, expliquant leur utilité et leur manipulation. Des formations sont également dispensées sur l'utilisation des outils du ROL, facilitant la recherche dans l'atlas et l'accès à des informations spécifiques. Un séminaire annuel abordant des thématiques variées est également organisé, en plus des interventions en réunions publiques sur les changements côtiers.

**Sensibilisation :** le ROL s'engage dans des actions de sensibilisation telles que la réalisation d'ateliers LittoSIM, visant à sensibiliser les acteurs de l'aménagement du littoral aux risques de submersion marine via des simulations participatives. En outre, des ateliers de terrain sont organisés et/ou auxquels le ROL participe, contribuant ainsi à sensibiliser davantage les parties prenantes aux enjeux côtiers.



## Contact agent

Céline LOOTEN, Chargé de mission animation territoriale : [c.looten@rolnhdf.fr](mailto:c.looten@rolnhdf.fr)

# Établissement public foncier des Hauts-de-France



## Qui sommes-nous ?

L'Établissement Public Foncier des Hauts-de-France est un opérateur public de l'État qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets à dimension foncière. Sur demande, il procède à l'acquisition des biens concernés et réalise au besoin des travaux de mise en sécurité, de déconstruction, de traitement des sources de pollution concentrées, de pré-verdissement, de renaturation ou de restauration écologique.

Le portage foncier qu'il réalise permet de donner le temps nécessaire aux collectivités pour finaliser leurs projets (obtention d'autorisations, études, recherche de financements). Ses actions sont conduites dans le cadre d'un partenariat avec les EPCI formalisé au sein d'un volet territorial. Des conventions opérationnelles avec les collectivités (Communes, EPCI et Syndicats de communes) précisent les modalités particulières de réalisation des projets.

## Offre partenariale

**Ingénierie conseil** : accompagnement des démarches d'identification de gisements fonciers et de définition de stratégies foncières (mise à disposition d'ingénierie voire cofinancement d'études de gisement).

**Maîtrise foncière** : négociation, acquisition (amiable, préemption, délaissement, expropriation).

**Gestion** : portage foncier (durée de contractualisation de 3 à 10 ans), possibilité de développer des usages temporaires ou transitoires ou de mettre à disposition de la collectivité ou d'un tiers le foncier acquis.

**Travaux** : maîtrise d'ouvrage et cofinancement des études et travaux de déconstruction, traitement des sources de pollution concentrées (80% si projet défini) et des travaux de renaturation (100%).

**Cession** : à la collectivité ou à un tiers désigné, au prix de revient minoré de la part des travaux financée par l'EPF sur ses fonds propres.

**Gestion des risques naturels** : intervention de l'EPF pour l'acquisition de bâtiments menacés suivie de déconstruction, traitement de la pollution voire renaturation, avec possibilité de cession du foncier à la collectivité ou à un tiers désigné. Anticipation des risques par la constitution de réserves foncières en dehors des zones exposées, pour accompagner la recomposition spatiale dans des secteurs urbains ou touristiques fortement menacés.

## Contact agent

Patricia DUBOIS, Responsable du service Stratégie et partenariats : [p.dubois@epf-hdf.fr](mailto:p.dubois@epf-hdf.fr)